

2013

RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE RAVIN DES LAGES

Ref : PA120314-CH1

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

SIC FR9302008 « VACHERES »

Pour le compte du :
Conseil Général des Alpes de Haute Provence



AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON Cedex 9

RECONSTRUCTION DU PONT SUR LE RAVIN DES LAGES

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000 SIC FR9302008 « VACHERES »

Rapport remis le : **16 octobre 2014**

Pétitionnaire : **Conseil Général des Alpes de Haute Provence**

Coordination : **Eric DURAND**

Chargés d'études : **Thomas CROZE – Botaniste
Eric DURAND – Ornithologue, herpétologue
Mathieu FAURE – Mammalogue
Sylvain FADDA – Entomologiste**

Rédaction : **Charlotte HONNORAT - Ecologue
Chargés d'études ayant réalisé les inventaires**

Cartographie : **Olivier MAILLARD**

Suivi des modifications :
18.11.2013 **Première diffusion** **CH, ED**

PREAMBULE

Le formulaire suivant est mis en ligne sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte-D'azur (DREAL PACA). Il convient de l'utiliser lorsqu'un projet (ou manifestation) a des incidences négligeables sur les sites du réseau Natura 2000. Le second alinéa de l'article R 414-23 du Code de l'Environnement insiste sur la proportionnalité de l'évaluation par rapport à l'envergure de l'activité. Ainsi, lorsqu'une analyse permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000, le contenu de l'évaluation des incidences peut être simplifié et « *se limiter à la présentation et description du projet ainsi qu'à l'exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet, la manifestation ou l'intervention est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000* » (article R 414-21 du Code de l'Environnement).

Ce document s'attache donc à décrire et analyser le projet afin de démontrer et de conclure à l'absence d'incidences. Dans le cas contraire une évaluation complète des incidences sera nécessaire (article L414-4 du Code de l'Environnement).

COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET :**Nom (personne morale ou physique) :**

Conseil général des Alpes de Haute-Provence,
Direction des routes et des interventions territoriales,
Service des routes

Commune et département) :

Commune de Fontienne dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Adresse :

Hôtel du Département 13, rue du Docteur Romieu
BP 216
04003 Digne les Bains cedex

Téléphone : 04.92.30.06.00**Fax :** 04.92.30.04.79**Email :** p.auran@cg04.fr**Nom du projet :** Reconstruction du pont sur le Ravin des Lages, commune de Fontienne (04)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Le projet se trouve à proximité du Site d'Intérêt Communautaire « Vachères ».

1. DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Fontienne

N° Département : 04

Lieu-dit : Pont sur le Ravin des Lages, route départementale 12 – PR 58+060

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR93—)

n° de site(s) : (FR93—)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 3,5km du Site d'Intérêt Communautaire « Vachères » (FR9302008)

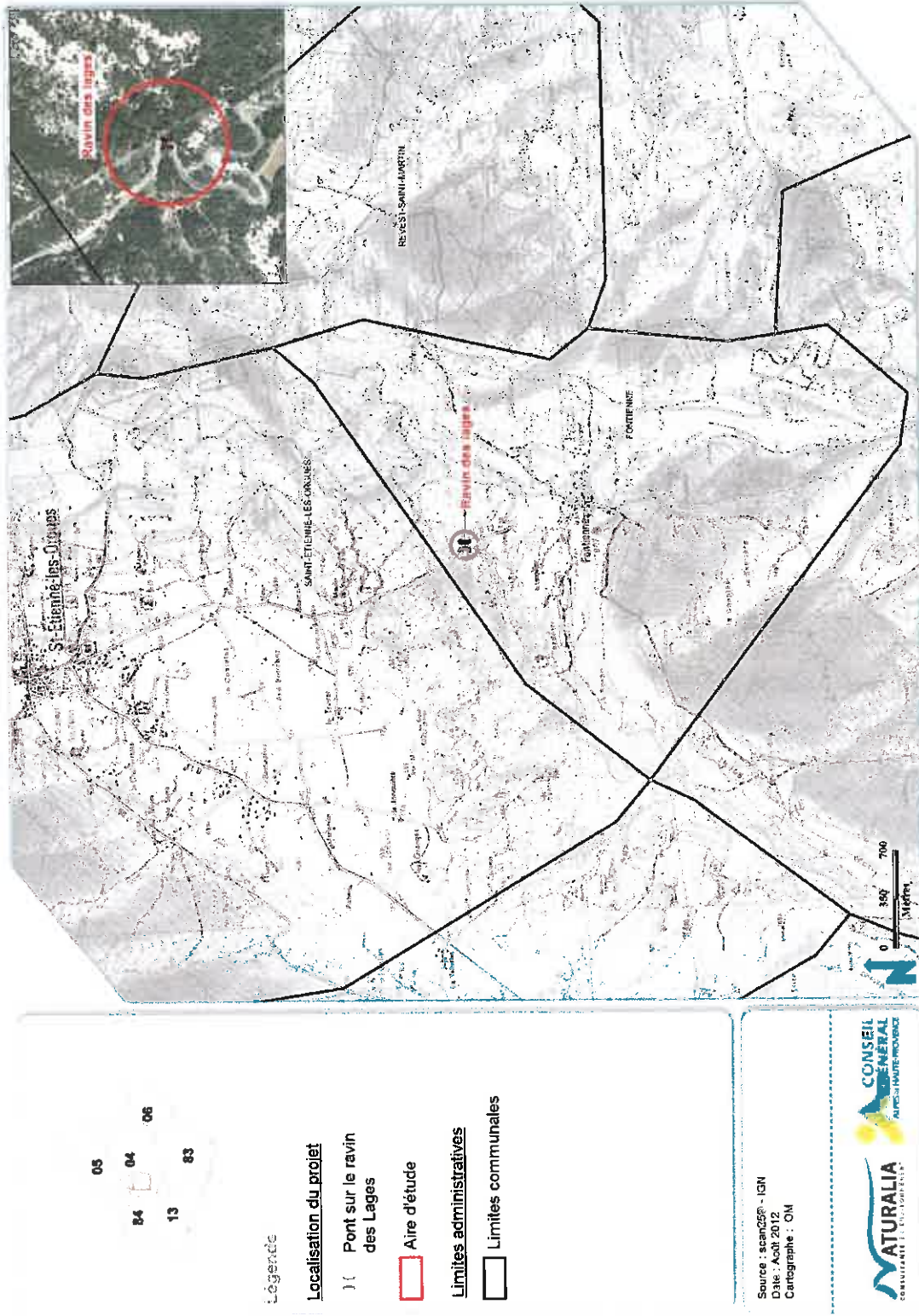


Figure 1 : Localisation générale du projet et de l'aire d'étude

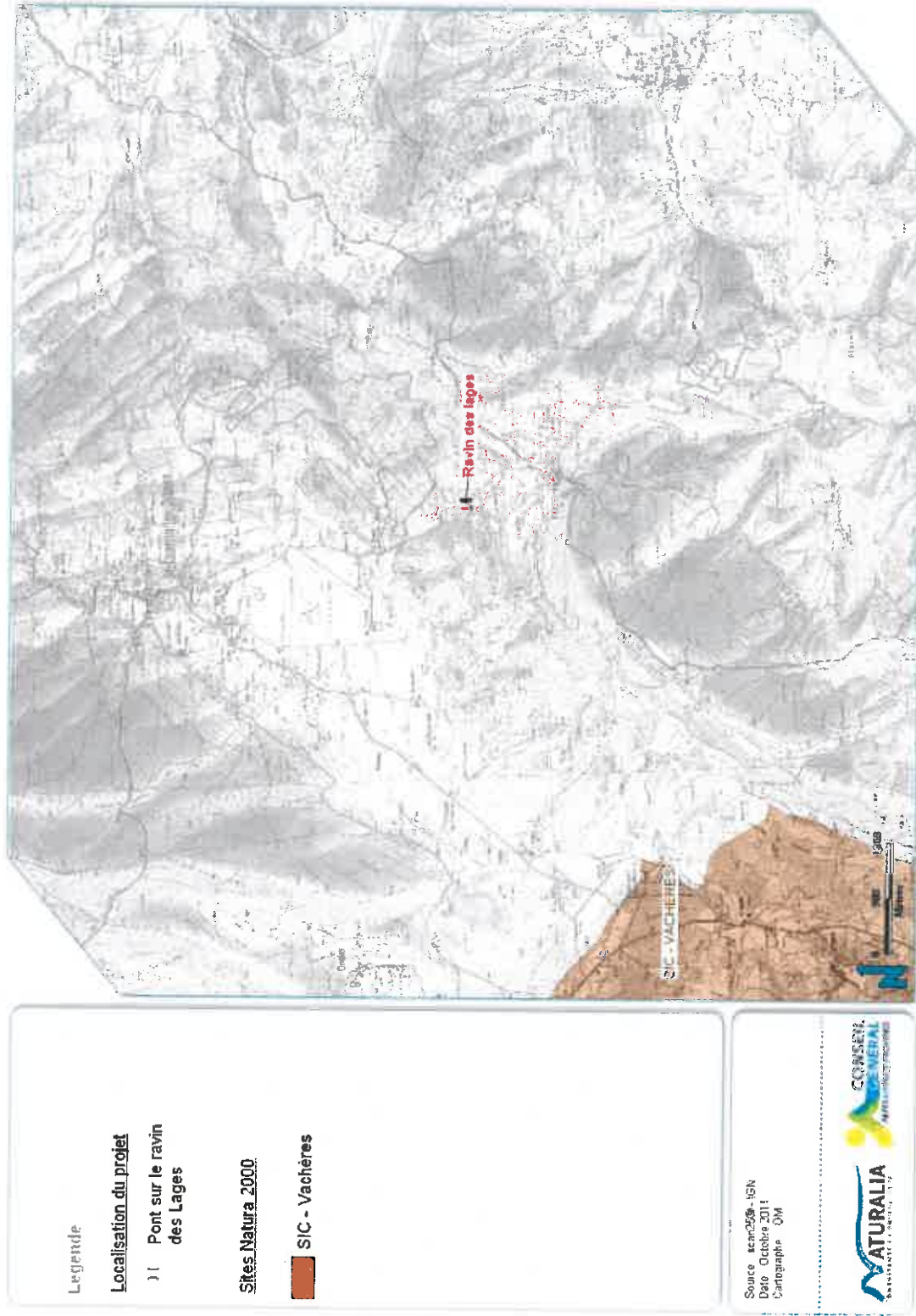


Figure 2 : Localisation du projet vis-à-vis des sites du réseau NATURA 2000

b. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le **pont sur le ravin des Lages** est un ouvrage maçonné de 1881. Il traverse le ravin des Lages (ou de la Cara), torrent temporaire, situé en amont du bassin versant du ruisseau de La Laye, qui après sa confluence avec le Largue rejoint le cours de la Durance en rive droite. Il est composé d'une voute plein cintre en pierre de 3 m d'ouverture, pour une longueur totale de 15 m et d'une largeur roulable de 5 m.

L'ouvrage a fait l'objet de plusieurs visites périodiques Image Qualité des Ouvrages d'Art (IQOA). La dernière visite a été réalisée en 2007 et la note attribuée est 3U. Cet ouvrage présente de graves désordres autant sur la structure en maçonnerie qu'au niveau de l'étanchéité, des fondations et des dispositifs de retenue. Il a été relevé un disjointement généralisé sur la totalité des murs en retour et des descellements de moellons sur le mur de tête. Une altération importante des pierres de bandeau est également relevée. Concernant les dispositifs de retenue, il a été constaté une altération des fixations à la structure et un défaut d'alignement. Depuis cette date, les glissières métalliques ont également été dégradées par des chocs de véhicules.

En effet, son étroitesse et la géométrie du tracé routier sont contraignantes pour le passage de gabarits importants. Le dispositif de retenue (glissières métalliques) est très souvent détérioré par les véhicules longs.

Or, le tronçon de voie est classé « Desserte » au schéma routier départemental. Ce réseau de 1072 km a pour vocation d'antenne ou de voie desservant des hameaux ou communes de petites tailles. Ce réseau est le dernier maillon permettant de désenclaver les « isolats » du département.

De fait, il est primordial de reconstruire le pont qui présente de nombreux désordres pour assurer la continuité de la circulation.

Aussi, le projet consiste en :

- La pose d'une buse cadre d'une section de 4 m² dans le lit du ravin (aval de l'OA existant) ;
- La démolition et l'évacuation de l'ouvrage existant ;
- La réalisation d'une chaussée et son raccordement à la chaussée existante par un axe en plan et un profil en long conforme aux normes routières ;
- La réalisation d'enrochements de protection de l'ouvrage ;
- La mise en œuvre d'un muret montagne comme dispositif de retenue des véhicules.

Voir plan ci-après.

Les matériaux issus de la démolition de l'ouvrage actuel seront évacués vers une filière de valorisation des déchets dans des conditions conformes à la réglementation.

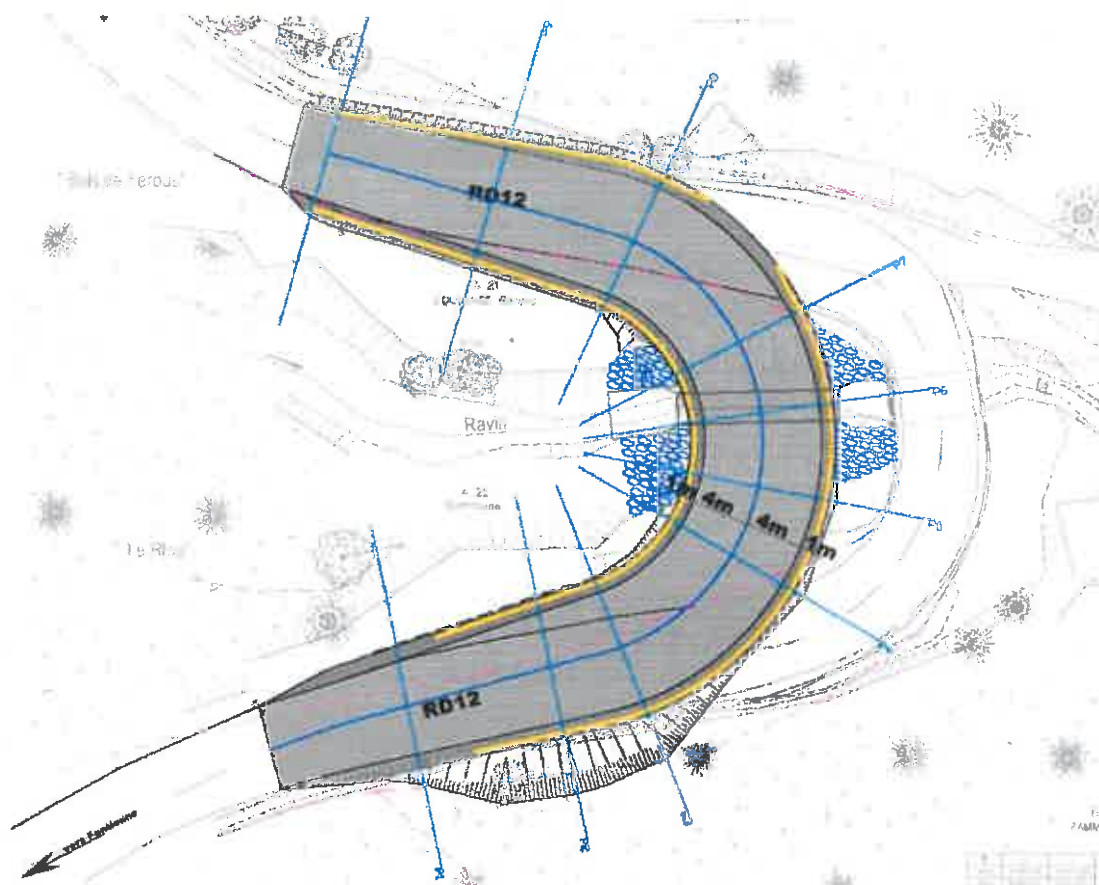


Figure 3 : Plan du projet par rapport à l'ouvrage actuel (reconstruction du pont - SCE, juillet 2013)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

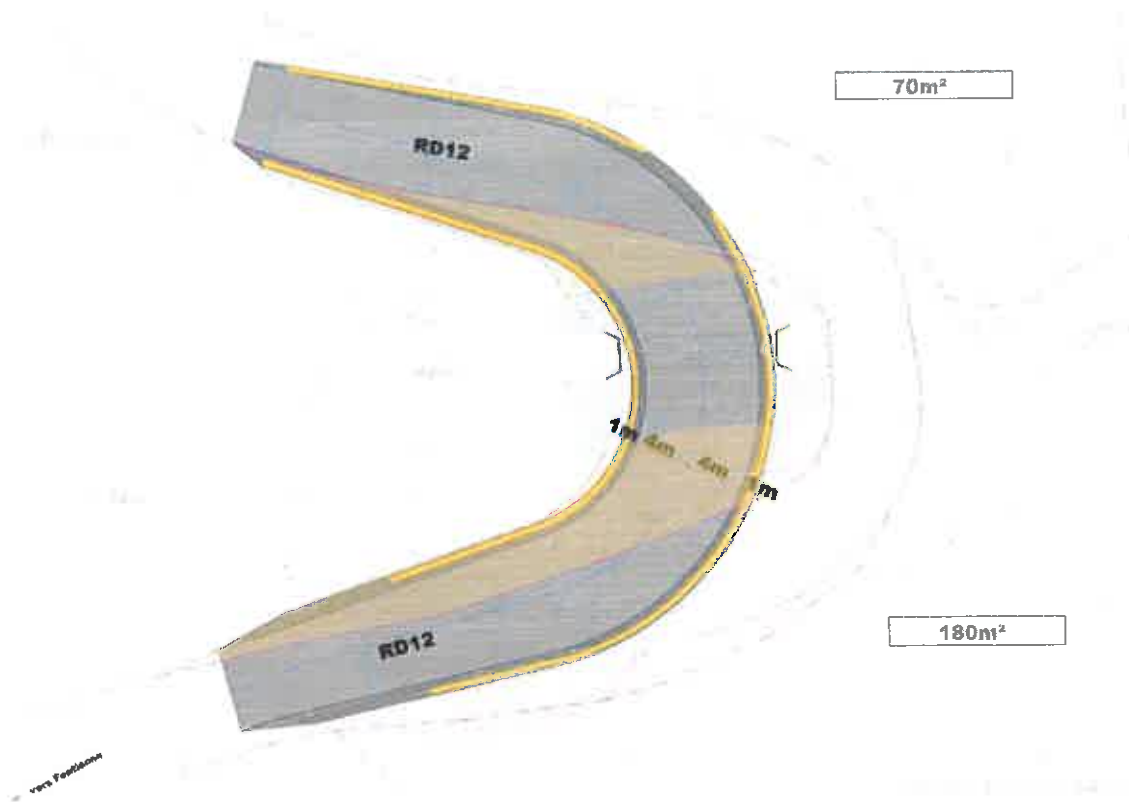


Figure 4 : Plan des emprises permanentes du projet (SCE, juillet 2013)

■ Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Une aire de stationnement et de stockage sera installée au niveau d'une zone de délaissée en aval rive droite de l'ouvrage.



Figure 5 : Illustration de la zone de délaissée (Photo: SCE)

Cette zone sera également le point d'entrée du chantier. Ce dernier n'est pas d'un gros volume vis-à-vis du matériel et des matériaux à apporter et la zone d'installation sera assez petite.

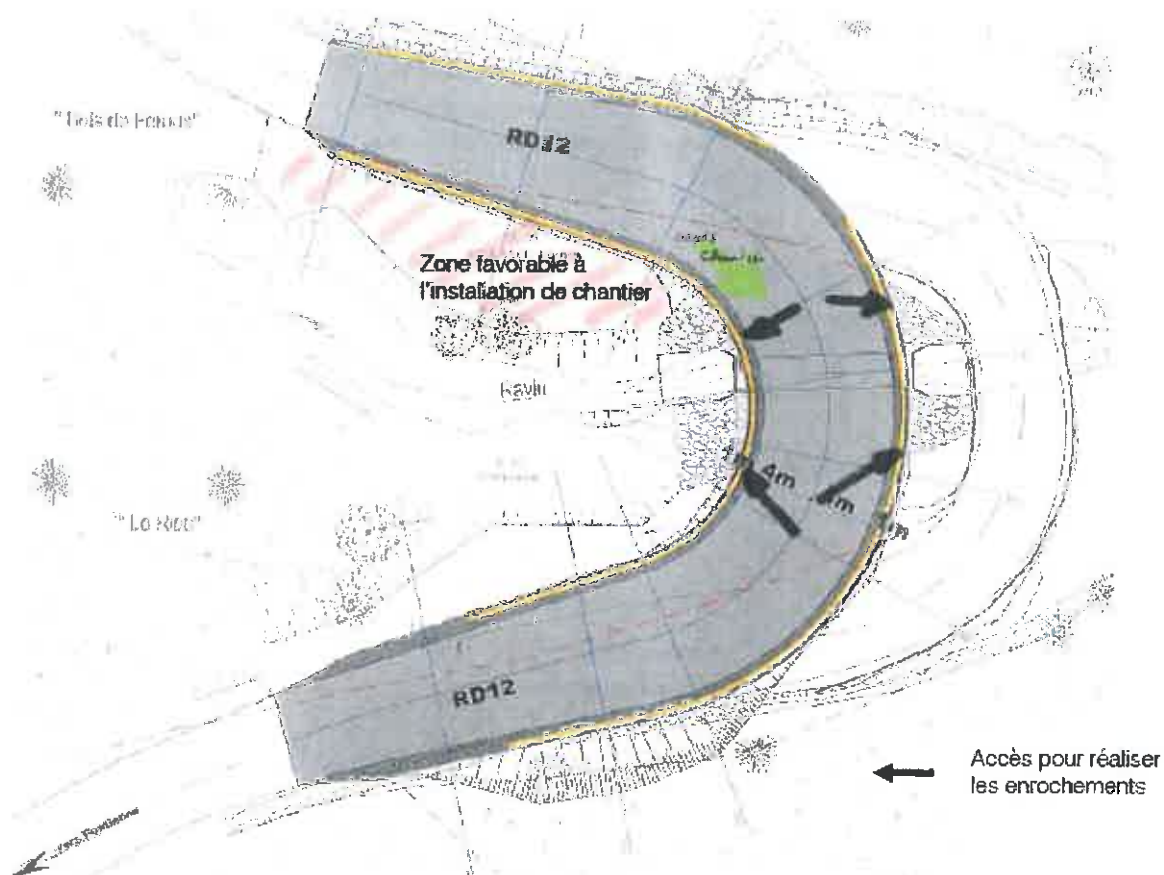


Figure 6 : Localisation de la zone d'installation du chantier et des accès prévus (SCE, juillet 2013)

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue :

Le délai d'exécution pour réaliser cet ouvrage ainsi que les enrochements de protection et la végétalisation des berges a été estimé à **1,5 mois**.

- Période précise si connue :

Il est à noter que le calendrier de travaux a fait l'objet de nombreux échanges entre le maître d'ouvrage et les écologues afin de définir la solution la plus cohérente avec les enjeux écologiques recensés. Aussi les travaux seront réalisés en période d'assez et hors période de reproduction des espèces d'amphibiens (voir « milieux naturels »).

	Septembre	Octobre
Installation de chantier et préparation du chantier		
Réalisation du nouvel ouvrage (terrassements, pose de l'ouvrage, remblaiement, chaussée)		
Démolition et évacuation de l'ouvrage existant		
Réalisation d'enrochements de protection de l'ouvrage		
Végétalisation des berges au droit de l'ouvrage détruit		

Figure 7 : Calendrier des travaux retenu

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : Une fois les travaux terminés, cette intervention ne se reproduira que lorsque le pont présentera de nouvelles dégradations structurelles.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

L'ouvrage étant déjà existant, aucun changement significatif ne sera perceptible en phase d'exploitation. La reconstruction du pont n'a pas vocation à augmenter le trafic mais seulement à sécuriser le passage des véhicules.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 110 000 € TTC

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2. DEFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU PROJET

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3. ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Nationale | <input type="checkbox"/> ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique): D'après le porter à connaissances de la DREAL PACA, plusieurs ZNIEFF se trouvent dans un rayon de 4 km du projet sans qu'aucune n'inclus directement le projet. La plus proche est la ZNIEFF « Forêt Domaniale de Sigonce - bois de Jas la Tuilière - collines au nord-ouest de Forcalquier - bois du Roi - roche Ruine - rocher des Mourres » (04-156-100), qui est localisée à 10m du pont. |
| <input type="checkbox"/> Réserve Naturelle Régionale | |
| <input type="checkbox"/> Parc National | |
| <input type="checkbox"/> Arrêté de protection de biotope | |
| <input type="checkbox"/> Site classé | |
| <input type="checkbox"/> Site inscrit | |
| <input type="checkbox"/> PIG (projet d'intérêt général) de protection | |
| <input type="checkbox"/> Parc Naturel Régional : Le territoire du Parc Naturel Régional du Luberon est localisé à 1,8 km du projet. | <input type="checkbox"/> Réserve de biosphère |
| | <input type="checkbox"/> Site RAMSAR |

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage |
| <input type="checkbox"/> Pâturage / fauche | <input type="checkbox"/> Perturbations diverses (inondation, incendie...) |
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Cabanisation |
| <input type="checkbox"/> Pêche | <input checked="" type="checkbox"/> Construite, non naturelle : Le projet concerne directement un ouvrage d'art existant (franchissement du ravin des Lages par la RD12 – PR58+060). |
| <input type="checkbox"/> Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) | <input type="checkbox"/> Autre (préciser l'usage) :
..... |
| <input type="checkbox"/> Agriculture | |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture | |

Commentaires :

Le projet concerne en premier lieu un aménagement anthropique (pont). Le site d'étude prend place dans la partie Sud-ouest du département, parmi les collines marno-calcaires supra-méditerranéennes des contreforts de Lure. Soumis à un climat méditerranéen teinté d'influences continentales infimes, le site recoupe les séries supra-méditerranéennes étendues dans ce secteur de pinèdes sylvestres associées aux terrains marneux. S'y adjoint également les séries méditerranéennes du chêne pubescent et ses divers stades d'aggradation et de dégradation. Ces grandes séries de végétation se structurent en une mosaïque complexe qui résulte notamment de la pression de pâturage instaurée de longue date sur ces systèmes collinaires délaissés par l'agriculture. Ce sont des successions de pelouses, garrigues, matorrals et peuplements franchement forestiers qui caractérisent ces fractions paysagères.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Pelouses et matorrals intriqués au Nord de l'ouvrage

Photo 2 : Pont sur le Ravin des Lages dans une matrice forestière dominée par le pin sylvestre. A premier plan, les berges situées à l'aval de l'ouvrage assimilées à une zone rudérale.

Photo 3 : Vue sous l'ouvrage d'art

Photo 4 : Rive gauche aval, talus dotés d'une formation herbacée et localement ligneuse où la Rainette méridionale a été identifiée en phase terrestre

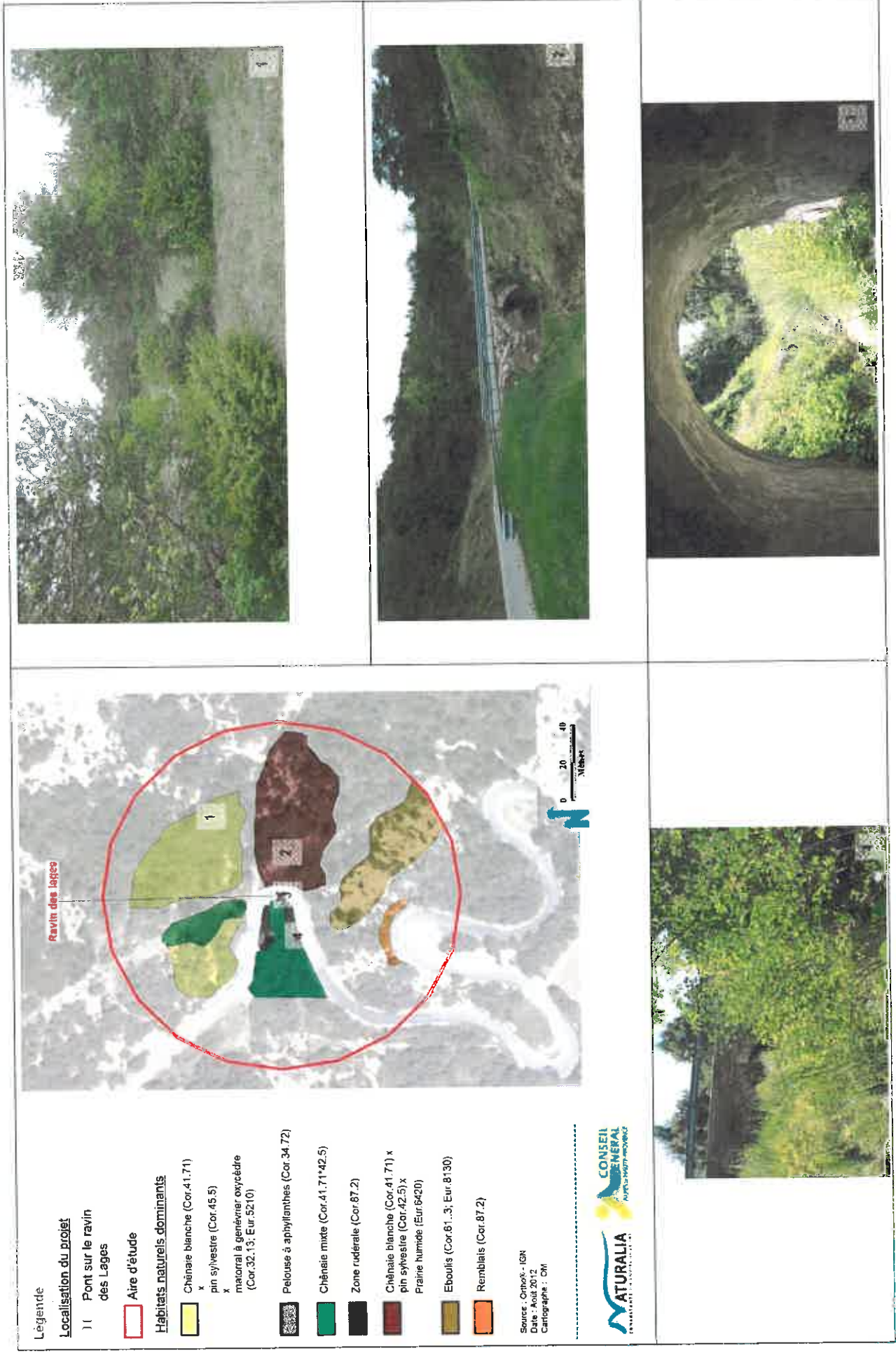


Figure 6 - Illustrations de la zone d'étude

METHODOLOGIE EMPLOYEE :➤ **Recherche bibliographique :**

Les ressources exploitées concernent aussi bien les atlas régionaux que les articles scientifiques, les bases de données disponibles, les personnes ressources (naturalistes reconnus, association, ...) :

- les Atlas régionaux (Rhopalocère, Odonates, ...);
- la Base de données « Faune PACA », SILENE Faune et Flore ;
- le DOCOB du site concerné (PNR Luberon, 2009), approuvé par arrêté préfectoral du 02/12/2012 ;
- les connaissances locales de l'équipe Naturalia issues d'études antérieures menées dans ce territoire.

➤ **Inventaires de terrain :**

Groupes inventoriés	Méthodes appliquées	Dates de prospection
Flore Habitats naturels	La lecture habitats naturels et flore consiste en : Relevé phytosociologique par entité homogène de végétation et rattachement aux groupements de référence (Prodrome des végétations de France / Code Corine Biotopes / Cahiers des habitats naturels Natura 2000) ; Recherche des cibles floristiques préférentielles au regard des configurations mésologiques et des qualités des groupements végétaux en présence.	08 mai 2012 27 juillet 2012
Insectes	La prospection des insectes a consisté en une : - Recherche ciblée d'arbres favorables aux coléoptères saproxyliques et à la recherche de plantes hôte d'espèce d'intérêt communautaire ; - Identification directe des adultes, capture avec un filet à papillon.	21 juin 2012
Poissons, écrevisse	Recherche bibliographique	-
Mammifères	La recherche des mammifères a consisté en : - Recherche d'individus ; - Recherche d'indices de présence d'individus (fèces, restes de repas...).	06 Avril 2012
Chiroptères	Les gîtes potentiels ont été recherchés au niveau de l'ouvrage d'art en lui-même (fissures favorables ou micro-cavités), ainsi que dans la zone d'influence du projet (arbres avec cavités remarquables, bâti...).	

MILIEUX NATURELS :

Type d'habitat naturel		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X X	Des Pelouses à Aphyllanthes (Code Corine : 34.721) sont liées aux affleurements marneux des pentes plus xériques ; elles se positionnent en retrait de l'ouvrage en rive droite. Cet assemblage s'inscrit en mosaïque avec des voiles ou des manteaux plus conséquemment fournis de Genévrier oxycède <i>Juniperus oxycedrus</i> . L. à rapprocher des « Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i> - 5210 », habitat d'intérêt communautaire de recolonisation pré-forestière (Code Corine Biotopes : 32.13).
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	L'essentiel de la superficie boisée du site est représentée par des peuplements mixtes associant en strate dominante de pin sylvestre et chêne pubescent (Code Corine Biotopes : 42.5 x 41.7) qui forment des boisements plus ou moins épars et en mosaïque avec les stades de coalescence des matorrals à genévrier. Ces peuplements pénètrent jusqu'aux confins des talwegs, pouvant ainsi dominer des formations à molinie.
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	À la faveur des écoulements longitudinaux et transversaux entretenus par les soubassements argilo-marneux du talweg se développent les fonds des cortèges singuliers structurés par la molinie <i>Molinia caerulea</i> , imposante graminée des milieux temporairement frais. Cette formation peut être affiliée aux prairies humides hautes (Code Corine : 37.4) groupement souffrant d'un vide nomenclatural qui rend compte notamment de la très rare occurrence de ce type de formation et pose actuellement une interprétation complexe pour son intégration à la Directive « Habitats ». Nous rapprochons à défaut cet habitat au 6420 « Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i> » . Ces assemblages prennent place au contact étroit du cours d'eau notamment en amont de l'ouvrage, remontant ponctuellement parmi de micros talwegs annexes.
Autre type de milieu	Zone rudérale	X	Les berges situées à l'aval de l'ouvrage et sur lesquelles doit reposer la prochaine infrastructure sont actuellement investies par des cortèges d'espèces ubiquistes qui témoignent de profondes perturbations édaphiques. Nous assimilons cet espace à une zone rudérale dont l'enjeu de conservation est très faible.

HABITATS INSCRITS AU FSD :

Habitats	Présent ou potentiel ?	Autres informations
2330 - Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>		
3280 - Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus alba</i>		
3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion		
4030 - Landes sèches européennes		
5210 - Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	x	Bien développées sur les coteaux nord, dominant la route départementale Hors d'atteinte du projet
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)		
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)		
8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme		
9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion		
92A0 - Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>		
9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques		

A noter : Le second habitat d'intérêt communautaire identifié sur l'aire d'étude ne fait pas partie des habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 « Vachères » (non listé au FSD, non mentionné dans le DOCOB). Il s'agit des « Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* » qui sont bien développées en amont de l'ouvrage et s'expriment ponctuellement en aval à la confluence avec le ravin de la Laye. Cet habitat d'intérêt communautaire est également hors d'atteinte du projet.

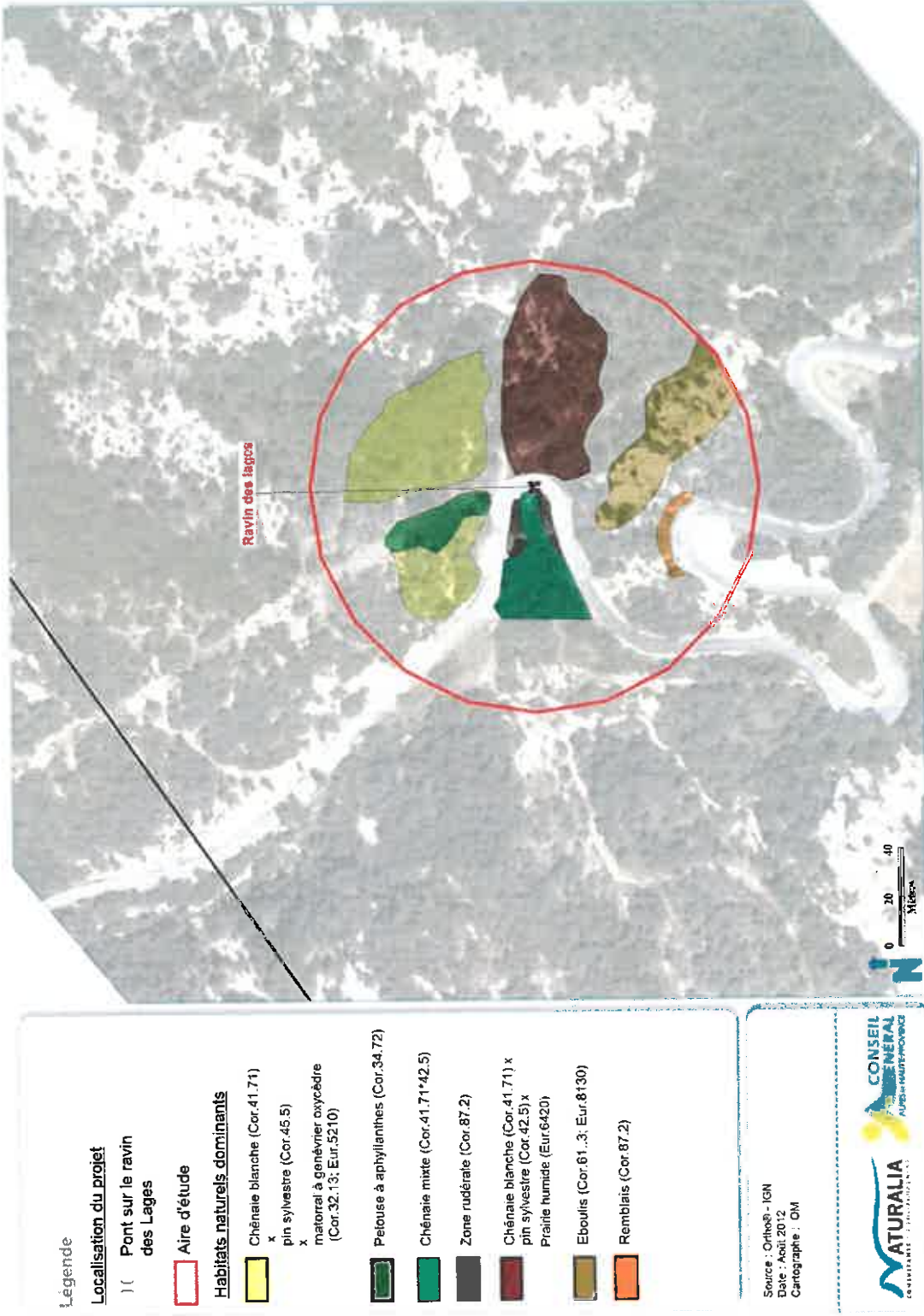


Figure 9 : Cartographie des habitats naturels à proximité du pont

ESPECES FAUNE / FLORE INSCRITES AU FSD DU SITE NATURA 2000 CONCERNE :➤ **Espèces d'intérêt communautaire listées au FSD du site (annexe I de la Directive Habitats) :**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches		
Insectes	Lucane cerf-volant		
	Pique-prune		
	Grand Capricorne		
	Rosalie des Alpes		
	Ecaille chinée	x	Espèce ubiquiste et plastique jugée potentielle
	Damier de la Succise		
Mammifères terrestres	Castor d'Europe		L'ensemble de l'ouvrage a été inspecté et celui-ci s'est révélé non favorable au gîte. Les habitats ne sont caractéristiques d'aucun territoire de chasse au regard de ces sept espèces considérées. Une éventuelle <u>fréquentation très marginale en transit</u> (en vol) reste tout de même <u>probable</u> pour le Minoptère de Schreibers et le Grand murin.
	Grand rhinolophe		
	Petit rhinolophe		
	Barbastelle d'Europe		
	Murin à oreilles échancrées		
	Grand murin	x	
	Murin de Bechstein		
Minoptère de Schreibers	x		
Poissons	Barbeau méridional		
	Blageon		

Dans le DOCOB trois espèces supplémentaires sont mentionnées par rapport au FSD :

- Agrion de Mercure,
- Laineuse du Prunellier,
- Petit murin.

Elles sont jugées potentielles sur le site FR9302008 et les inventaires préalables à l'élaboration du DOCOB n'ont pas permis de mettre en évidence leur présence.

➤ **Autres espèces importantes listées au FSD ou mentionnées au DOCOB du site (annexe IV de la Directive Habitats) :**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Mammifères terrestres	Sérotine commune		<p>Potentielles en transit (suvol)</p> <p>L'ensemble de l'ouvrage a été inspecté et celui-ci s'est révélé non favorable au gîte par des chiroptères en raison des travaux de colmatage récemment réalisés.</p> <p>Dans une dimension fonctionnelle, le secteur d'étude s'inscrit dans une trame forestière propice aux espèces répondant à ces caractéristiques et aux espèces à large valence écologique (Oreillard gris, diverses pipistrelles,...). Le site d'étude, s'inscrivant dans une large trame homogène, ne constitue pas un vecteur de déplacement préférentiel pour les chiroptères.</p>
	Vespère de Savi		
	Murin de Daubenton		
	Murin à moustaches		
	Murin de Naterré		
	Noctule de Leisler		
	Pipistrelle de Kuhl	X (potentielle en transit)	
	Pipistrelle commune	X (potentielle en transit)	
	Pipistrelle pygmée	X (potentielle en transit)	
	Oreillard roux	X (potentielle en transit)	
	Oreillard gris	X (potentielle en transit)	
	Molosse de Cestoni	X (potentielle en transit)	
Amphibiens, reptiles	Rainette méridionale	X	<p><u>Habitat fréquenté dans l'aire d'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase aquatique : pièces d'eau à faible végétation hygrophile ; - Phase terrestre : talus dotés d'une formation herbacée et localement ligneuse. <p><u>Représentativité :</u></p> <p>Faible densité au regard de la très faible disponibilité en habitat de reproduction. Un imago contacté dans les herbacés proches du point d'eau et un adulte en phase terrestre.</p>
	Lézard vert	X	<p><u>Habitat fréquenté dans l'aire d'étude :</u></p> <p>Les lisières forestières et le sous-bois clair constituent son habitat de prédilection dans l'aire d'étude. En phase d'insolation, des individus sont notés sur les talus routiers à la faveur de souches ou dans la végétation herbacée.</p> <p><u>Représentativité :</u></p> <p>Régulier sans abonder</p>
	Lézard des murailles		
	Couleuvre d'Esculape		

ESPECES REMARQUABLES HORS FSD :

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens	Alyte accoucheur	X	<p><u>Habitat fréquenté dans l'aire d'étude :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase aquatique – pièces d'eau à faible végétation hygrophile. - Phase terrestre – talus dotés d'une formation herbacée et localement ligneuse. Sous-bois et lisière forestière <p><u>Représentativité :</u> Faible densité au regard de la très faible disponibilité en habitat de reproduction. Un têtard contacté dans une pièce d'eau sous l'ouvrage routier.</p>
Reptiles	Couleuvre de Montpellier	X	<p><u>Habitat fréquenté dans l'aire d'étude :</u> Aphyllantaie, talus routiers. Un individu immature trouvé écrasé le long de la D12 à environ 150 mètres au nord du pont</p> <p><u>Représentativité :</u> Faible densité</p>
	Coronelle girondine	X	<p><u>Habitat fréquenté dans l'aire d'étude :</u> Mentionnée sur la commune de Fontienne dans le Bois du Défends. Non contactée lors des inventaires 2012 mais présence potentielle dans les aphyllantaies et les lisières forestières</p> <p><u>Représentativité :</u> Présence potentielle, probablement faible représentativité au sein de l'aire d'étude</p>
Oiseaux	Espèces communes	X	<p>Si les zones ouvertes visées par l'aménagement ne présentent pas d'attrait particulier pour l'avifaune, les formations boisées entremêlées par les pelouses à aphyllantes présentent un attrait avifaunistique notable sans être remarquable.</p> <p>Les espèces nicheuses les plus représentées sont : le Pinson des arbres, la Fauvette à tête noire, le Troglodyte mignon, la Fauvette passerinette, le Chardonneret élégant, le Rouge-gorge familier, le Bruant zizi, le Serin cini, le Pic épeiche...</p>
Plantes	Ibérus à feuille de lin <i>Iberis linifolia</i> L.	X	1 individu erratique sur berge à l'aval de l'ouvrage Spécimen transgressif et marginal issu d'avalaison ou de processus de dispersion longue distance Sous emprise chantier
	Globulaire vulgaire <i>Globularia vulgaris</i> L.	X	10 spécimens parmi les marnes en amont de l'ouvrage Hors d'atteinte
	Gui du genévrier <i>Arceuthobium oxycedri</i> (DC.) M.Bieb.	X	10 spécimens inféodés aux genévriers oxycède de la croupe mameuse xérique au nord de l'ouvrage Ne devraient pas être affectés par le projet

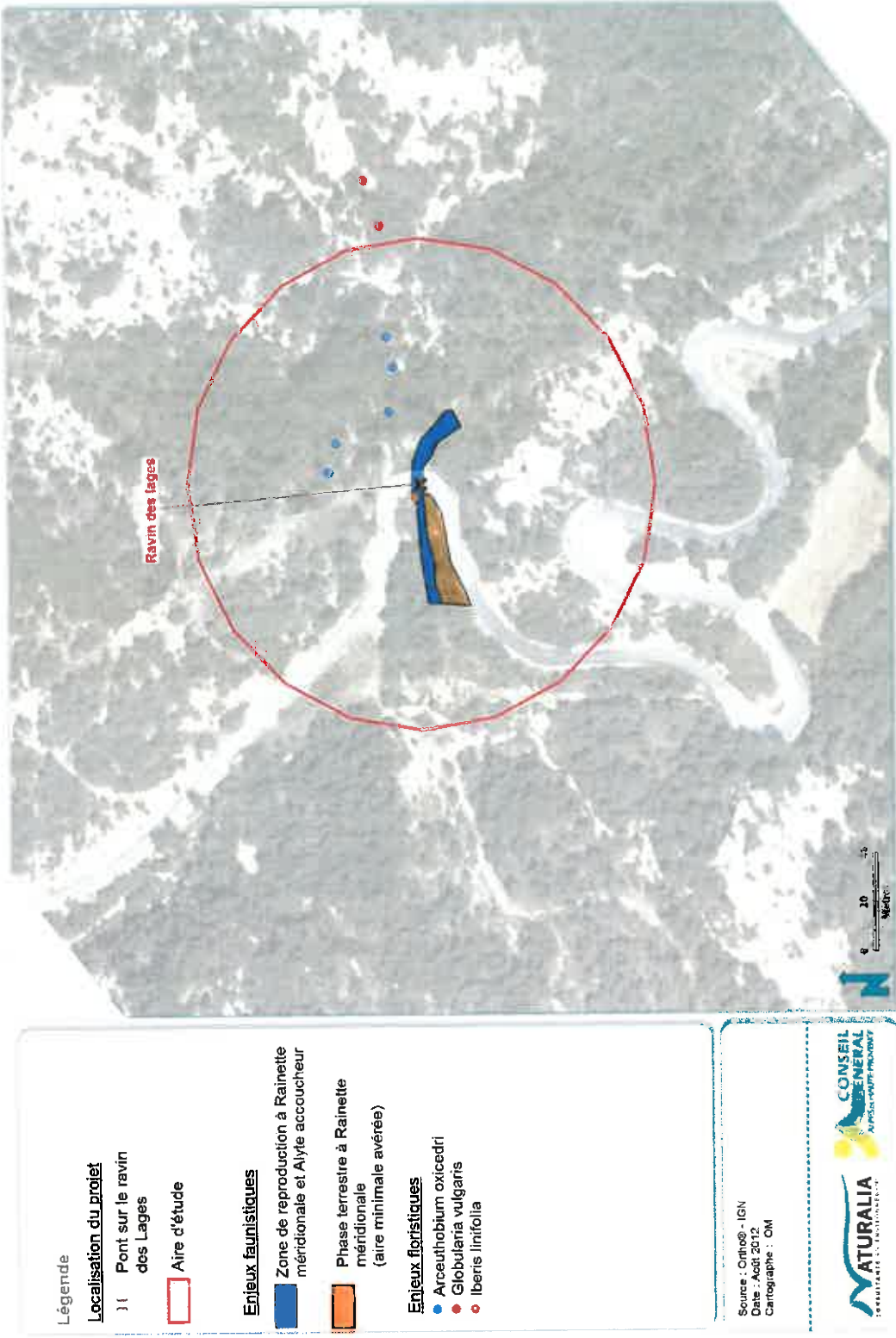


Figure 10 : Synthèse et localisation des espèces végétales et animales identifiées

4. INCIDENCES DU PROJET

→ **Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce inscrites au FSD (type d'habitat et surface) :**

Deux habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés dans l'aire d'étude dont l'un ayant justifié la désignation du SIC « Vachères » : les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion et les mosaïques de matorrals arborescents à *Juniperus* sp. et pelouses à aphyllantes.

Ces deux habitats sont localisés à l'amont de l'ouvrage, zone qui sera préservée de toute atteinte. En effet il a été choisi de construire le nouveau pont à l'aval de l'ouvrage actuel et ce notamment au regard de la naturalité du secteur amont.

Aussi, aucune destruction ou détérioration d'habitat naturel d'intérêt communautaire n'est à prévoir.

De même, aucune des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 n'a été identifiée dans l'aire d'étude. Aussi, aucune destruction d'habitat d'espèce n'est à prévoir.

→ **Destruction ou perturbation d'espèces inscrites au FSD du site NATURA 2000**

La quasi totalité des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 ne sont pas présentes ni jugées potentielles dans l'aire d'étude.

Seule l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) y est jugée potentielle. Toutefois, du fait de la plasticité et du très bon état de conservation de cette espèce, aucune incidence notable n'est à prévoir sur la population.

Aussi, aucune destruction ou perturbation n'est à prévoir.

→ **Destruction ou perturbation d'espèces non Inscrites au FSD du site NATURA 2000**

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Fonction vitale sur le site	Perturbations possibles
Amphibiens, reptiles	Rainette méridionale	Reproduction très probable	Dérangement, destruction possible d'individus (faibles effectifs)
	Alyte accoucheur	Reproduction très probable	Dérangement, destruction possible d'individus (faibles effectifs)
	Lézard vert	Présence	Dérangement
	Couleuvre de Montpellier	Présence	Dérangement
	Coronelle girondine	Présence potentielle	Dérangement
Oiseaux	Espèces communes	Aucune, nidification à proximité	Dérangement si travaux en période de reproduction
Plantes	Ibérus à feuille de lin	Présence	Destruction d'1 individu (caractère erratique, avalaison probable)
	Globulaire vulgaire	Présence	Aucune, pas d'emprises du projet côté amont de l'ouvrage
	Gui du genévrier	Présence	Aucune, pas d'emprises du projet côté amont de l'ouvrage

→ **Altération des continuités et des fonctionnalités écologiques**

Aucune.

5. PROPOSITIONS DE MESURES

Bien qu'aucune incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site « Vachères » ne soit à prévoir, quelques mesures sont prévues notamment pour prendre en compte la présence d'espèces communes mais néanmoins protégées :

➤ **Adaptation du calendrier de travaux**

La période de reproduction des espèces d'amphibiens identifiées sur site s'étale du mois de mars à la fin du mois de juillet. Lors de cette période, les individus étant sous la forme de larves, puis de têtards, ils ne pourront fuir et seront donc détruits. Pour pallier à cela, il a été convenu que :

- Les coupes d'arbres/arbustes nécessaires (travaux préalables) seront réalisées par du débroussaillage avec engins motorisés légers au mois d'août (utilisation de débroussailleuse manuelle).
- Le lancement des travaux se fera dans la foulée à partir du mois de septembre.

L'adoption de ce calendrier permet d'éviter la destruction d'individus en phase aquatique et assure une capacité de fuite de la plupart des individus en phase terrestre.

➤ **Limitation des emprises**

La zone localisée au nord de l'ouvrage actuel et de la chaussée devra être préservée. Toutes les emprises nécessaires aux travaux (construction du nouvel ouvrage et démolition de l'ancien) devront être circonscrites le plus possible à l'aval du pont. En effet, de nombreux enjeux ont été recensés à l'amont, où l'espace revêt un double caractère de patrimonialité (présence de Gui du genévrier, espèce inféodée aux genévriers oxycèdres qui constituent eux même un habitat d'intérêt communautaire).

➤ **Renaturation du site au droit de l'ouvrage détruit**

Actuellement le tronçon du cours d'eau situé sous le tablier du pont sur le Ravin des Lages ne constitue pas un habitat favorable à la reproduction d'amphibiens (contrairement aux tronçons amont et aval) en raison de divers facteurs locaux (nature du substrat, vitesse d'écoulement, absence de végétation aquatique,...).

Au droit du futur ouvrage, on retrouvera également cette même configuration. Pour que la réalisation de ce nouvel aménagement n'engendre pas de perte d'habitats, il conviendra de renaturer la zone localisée à l'emplacement actuel du pont. Ainsi, une fois l'ouvrage démoli et les matériaux évacués, les berges seront revégétalisées. La réalisation d'un ensemencement sera encadrée par un expert écologue (choix des espèces, périodes de réalisation, modalités d'entretien...). Les espèces animales ciblées ayant une capacité de résilience relativement bonne, le projet n'est pas de nature à remettre en cause leur état de conservation à l'échelle locale. De plus, ces dernières trouveront, aux abords immédiats de la zone d'influence du projet, de nombreux habitats favorables disponibles.

6. CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000

- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

L'ouvrage d'art à reconstruire n'est pas compris dans un périmètre appartenant au réseau Natura 2000 mais est néanmoins localisé à plus de 3km du SIC « Vachères ».

Le projet tel qu'il a été conçu, prévoit l'évitement du secteur amont de l'ouvrage, où les habitats d'intérêt communautaire ont été identifiés. Aussi aucune incidence n'est à prévoir sur les habitats naturels inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats.

Enfin, aucune des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du SIC « Vachères » n'est présente au droit du projet ou dans sa zone d'influence. La seule qui y est jugée potentielle est l'Ecaille chinée, espèce plastique et en bon état de conservation.

Le projet intègre toutefois quelques mesures qui permettent de prendre en compte les autres espèces identifiées sur site.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Digne les Bains* Signature :

Le Directeur général adjoint
du Pôle Développement durable
et territoires

Le (date) : *22/10/2014*


Michel MATH

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' **« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Les-outils->

- **Information cartographique CARMEN** :

Sur le site internet de la DREAL :

http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site** :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Après de l'animateur du site** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' **« Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »**